



MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
DIMANCHE 30 MARS 2014**

COMPTE RENDU

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
A LA SUITE DES ELECTIONS MUNICIPALES
DU 23 MARS 2014**

CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 30 MARS 2014

ORDRE DU JOUR

1. Installation des Conseillers Municipaux.

2. Election du Maire.

3. Election des Adjoints

3.1 Nombre d'Adjoints

3.2 Election des Adjoints

1) – OBJET : PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

✓ Effectif légal du Conseil Municipal	:	29
✓ Nombre de Conseillers en exercice	:	29

L'an deux mille **quatorze**, le **trente** du mois de **mars** à **11 heures 00 minutes**, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **FUMEL**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

COSTES Jean-Louis	BENSOUSSI Jamal
TALET Marie-Louise	GERARD Sandrine
MOULY Jean-Pierre	BAYLE Michel
STARCK Josiane	HIDALGO Ida
LARIVIERE Jérôme	DELMOULY Rémy
MATIAS Guylaine	FREYNE Sandrine
BIGOT David	PICCO Brigitte
LANGLADE Odette	DAUBAS Gilles
FNIGHAR Larbi	BORSATO Marie-Hélène
LACOMBE Sylvette	BOUCHAREL William
MARSAND Michel	DEBORD Jacqueline
GOLLERET Phillie	
CONDUCHÉ Jérôme	
BREL Chantal	
ARANDA Francis	
LESCOUZERES Sylvie	
BONAVITACOLA Adrien	
DALCHÉ Maëlle	

Absents :

.....
.....
.....

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame LANGLADE Odette**, qui a déclarée les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Monsieur BONAVIDACOLA Adrien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Madame LANGLADE Odette, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). **Elle** a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **29** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. **Elle** a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **GOLLERET Phillie et DALCHÉ Maëlle**.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **29**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... **5**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] **24**
- e. Majorité absolue **15**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTES Jean-Louis	24	vingt quatre

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur COSTES Jean-Louis a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de **Monsieur COSTES Jean-Louis**, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **huit** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **huit** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **7** le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de **5** minute(s) pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire, a constaté que **1** Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **29**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... **5**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] **24**
- e. Majorité absolue **15**

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOULY Jean-Pierre	24	vingt quatre

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **MOULY Jean-Pierre**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations

..... /

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **30 mars 2014**, à **11 heures 30** minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire

Signé : J.L. COSTES

Le Conseiller Municipal
le plus âgé,

Signé : O. LANGLADE

Le Secrétaire,

Signé : A. BONAVIDACOLA

Les Assesseurs,

Signé : P. GOLLERET Signé : M. DALCHÉ

DÉPARTEMENT

Lot-et-Garonne

COMMUNE : **FUMEL**

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	COSTES Jean-Louis	23/08/1963	Maire	24
Monsieur	MOULY Jean-Pierre	24/06/1946	1 ^{er} Adjoint	24
Madame	TALET Marie-Louise	30/04/1967	2 ^{ème} Adjoint	24
Madame	STARCK Josiane	17/10/1950	3 ^{ème} Adjoint	24
Monsieur	MARSAND Michel	04/03/1965	4 ^{ème} Adjoint	24
Monsieur	LARIVIERE Jérôme	03/11/1973	5 ^{ème} Adjoint	24
Madame	LANGLADE Odette	25/03/1938	6 ^{ème} Adjoint	24
Monsieur	ARANDA Francis	09/09/1961	7 ^{ème} Adjoint	24

Fait à FUMEL, le 30 mars 2014

Le Maire

Signé : J.L. COSTES

Le Conseiller Municipal
le plus âgé,

Signé : O. LANGLADE

Le Secrétaire,

Signé : A. BONAVITACOLA

Les Assesseurs,

Signé : P. GOLLERET Signé : M. DALCHÉ